



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1990/NGO/25  
21 août 1990

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Quarante-deuxième session  
Point 6 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES  
FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE  
ET DE SEGREGATION AINSI QUE LA POLITIQUE D'APARTHEID, DANS TOUS  
LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX  
ET DEPENDANTS : RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ETABLI EN APPLICATION  
DE LA RESOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Communication écrite présentée par Human Rights Advocates,  
organisation non gouvernementale dotée  
du statut consultatif (catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est  
distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et  
social.

[20 août 1990]

### Protection des journalistes

1. Dans son rapport sur la protection des journalistes (E/CN.4/Sub.2/1990/17) qui, aussi concis soit-il, n'en invite pas moins à la réflexion, M. Sadi note combien il importe de recueillir des informations précises sur les violations des droits de l'homme en situation de conflit armé et souligne les risques extrêmes courus pour les journalistes dans de pareilles circonstances. Dans le même ordre d'idées, MM. Türk et Joinet présentent une étude approfondie du droit à la liberté d'opinion et d'expression (E/CN.4/Sub.2/1990/11), dans lequel ils examinent les différentes sanctions que des gouvernements imposent à des particuliers et des organes d'information pour exercer ce droit.

2. Dans la présente communication de Human Rights Advocates, d'Article 19 et du Centre on Censorship, on trouvera des renseignements sur des agressions subies par les journalistes lors de situations de conflit armé en 1989 et pendant le premier semestre de 1990. Nous présentons aussi des renseignements sur d'autres menaces, souvent tout aussi graves, dont la liberté de la presse a eu à souffrir en dehors de conflits armés.

3. Ces informations nous ont été en grande partie communiquées par d'autres ONG, notamment le Comité pour la protection des journalistes, la Fédération internationale des journalistes, la Fédération internationale des PEN Clubs et Reporters sans frontières. Toutes ces organisations, y compris Article 19, s'efforcent de contribuer à la protection des journalistes en invitant les gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent lorsque leurs droits ne sont pas respectés, et en faisant connaître les menaces et les agressions dont les journalistes ont fait l'objet.

4. Les cas ci-dessous ne sont mentionnés qu'à titre d'exemples et ne constituent nullement une liste complète de toutes les agressions commises contre des journalistes ni de toutes les atteintes à la liberté de la presse.

#### Assassinats et disparitions de journalistes

5. En 1989, 53 journalistes au moins ont été tués ou ont disparu dans des circonstances laissant supposer qu'il s'agissait de les empêcher de poursuivre leur activité professionnelle. Une quarantaine d'entre eux ont été tués ou ont disparu dans des pays en proie à des conflits armés internes, à savoir Bangladesh, Colombie, El Salvador, Ethiopie, Guatemala, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Somalie et Sri Lanka. Or moins de 10 cas sur les 53 en question ont été mentionnés dans les rapports du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et du Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires ou arbitraires. Pendant les six premiers mois de 1990, 28 journalistes au moins ont été tués. Plusieurs de ces incidents sont exposés brièvement ci-dessous.

#### Assassinats en période de conflits armés

6. En El Salvador, 14 journalistes au moins ont été tués ou ont disparu en 1989, plus que dans tout autre pays. Apparemment, certains ont été tués par l'armée, d'autres par la guérilla et d'autres encore à l'occasion de tirs croisés ou dans des circonstances non élucidées. Le gouvernement a entretenu un climat de peur en faisant arrêter et fouiller arbitrairement des dizaines de journalistes, en limitant leurs déplacements et en se livrant à d'autres formes d'intimidation encore à l'encontre des médias.

7. Au Sind (Pakistan), trois journalistes ont été tués en mai et en juin 1990. Deux d'entre eux qui travaillaient pour des journaux de langue urdu ont été, semble-t-il, tués par des militants sindis. Le troisième, Mansoor Khan est mort le 3 juillet, à Peshawar, après avoir été aspergé d'acide. Des moudjahidin extrémistes afghans s'en seraient pris à lui à cause de ses reportages sur la guerre civile en Afghanistan.

8. Au Pérou, cinq journalistes au moins ont été assassinés en 1989. Un mouvement armé d'extrême gauche, le Sentier lumineux, est apparemment l'auteur d'au moins un de ces meurtres. Il est alarmant de constater que les autorités semblent avoir dissimulé de leur mieux la complicité possible dont les forces de sécurité se seraient peut-être rendues coupables dans le meurtre du journaliste Hugo Bustios en 1988. L'assassinat d'un témoin du meurtre et les mesures d'intimidation dont d'autres témoins ont été victimes ont amené la Cour interaméricaine des droits de l'homme à prendre une mesure inhabituelle, c'est-à-dire à enjoindre au gouvernement de protéger les témoins encore en vie.

9. Aux Philippines, un journaliste au moins a été tué en 1989, peut-être par un mouvement communiste, la nouvelle armée du peuple. Trois autres journalistes ont été tués entre le 1er janvier et le 31 juillet 1990.

10. A Sri Lanka, quatre journalistes au moins et le fils d'un cinquième ont été assassinés en 1989 par des groupes militants.

#### Assassinats commis par la police ou commandités par les gouvernements

11. Un photographe au moins, Chen Laishun, a été tué par des soldats chinois le 4 juin 1989 au moment où il descendait d'un toit d'où il avait pris des photos.

12. Le 15 mars 1990, le Gouvernement iraquien a fait exécuter Farzad Bazoft, journaliste britannique d'origine iranienne. Après avoir été accusé d'espionnage au profit d'Israël, il a fait des aveux à la télévision, qui auraient été obtenus sous la contrainte. Bazoft avait été invité par l'Iraq à couvrir les élections au Kurdistan.

13. En février 1990, Richard de Zoysa, journaliste réputé à la télévision sri lankaise, a été arraché des bras de sa mère et assassiné. Au dire de sa mère, un inspecteur de police de Colombo serait en cause. Le Procureur général n'a pas encore décidé s'il y avait lieu d'engager des poursuites. De nombreux groupes de défense des droits de l'homme demandent la création d'une commission d'enquête indépendante au cas où le Procureur général ne procéderait pas avec la rigueur voulue.

#### Assassinats commis par des trafiquants de stupéfiants et menaces

14. En Colombie, 11 journalistes ont été tués en 1989, la plupart d'entre eux par des trafiquants de stupéfiants. Trois bombes au moins ont explosé dans des stations de radio et dans les bureaux de journaux, faisant au moins deux morts, 80 blessés et détruisant les locaux d'un quotidien. Les rebelles d'extrême gauche sont accusés d'avoir enlevé des reporters au moins une fois en 1989 et d'avoir tué un journaliste de la radio en février 1990. Trois autres journalistes ont été tués en 1990.

15. Au Mexique, Alfredo Cordova Solorzano a été abattu le 6 juin 1990, apparemment à cause de ses reportages sur les trafiquants de stupéfiants. Des groupes de presse locaux se sont plaints que la police harcelait les journalistes qui s'efforçaient d'enquêter sur cette affaire. Depuis le 15 juin 1990, Jorge Castaneda est menacé de représailles, apparemment pour avoir accusé la Brigade antidrogue de la Police judiciaire fédérale de violations des droits de l'homme. Castaneda a critiqué le gouvernement qui avait laissé s'instaurer un climat propice à de tels actes d'intimidation.

#### Assassinats commis par des forces non gouvernementales

16. A Soweto, en Afrique du Sud, Sam Mabe, rédacteur du Sowetan Daily et ancien vice-président de la Media Workers Association d'Afrique du Sud, a été abattu le 4 juillet 1990, apparemment à cause de son action en faveur de la liberté de la presse. Le même jour, à Johannesburg, une bombe a explosé dans les locaux du Vrye Weekblad, dont le rédacteur a aussi reçu des menaces.

17. En Turquie, Cetin Emec, éditorialiste réputé et ancien rédacteur en chef du quotidien Hurriyet, a été tué le 7 mars 1990 en même temps que son chauffeur, probablement par des extrémistes qui l'avaient déjà menacé plus d'une fois sous prétexte de son "hostilité à l'Islam" et de sa défense de la démocratie.

#### Arrestations

18. En avril 1990, la Fédération internationale des PEN Clubs a publié un rapport décrivant le cas de 186 journalistes arrêtés entre août 1989 et avril 1990. Reporters sans frontières possède des dossiers sur les quelque 140 journalistes qui se trouvaient détenus de par le monde au 15 juillet 1990.

19. En Chine, 25 journalistes au moins ont été arrêtés au cours des six derniers mois de 1989 et plusieurs autres en 1990. Selon les informations reçues, 15 d'entre eux étaient encore en prison au 31 mai 1990, sans compter les détenus de longue date comme Wei Jingsheng, arrêté en 1979. Plusieurs journalistes restent détenus au Tibet pour avoir participé à la publication de périodiques non officiels à l'époque de la libéralisation, à la fin des années 70. Tseten Norgye a été arrêté et aurait été torturé au Tibet en avril ou en mai 1989 pour avoir imprimé des documents réclamant l'indépendance du Tibet.

20. Au Kenya, Gitobu Imanyara et dix autres personnes qui réclamaient la légalisation des partis politiques d'opposition ont été arrêtés le 5 juillet 1990. Imanyara est juriste, journaliste et rédacteur d'une revue mensuelle qui dénonce l'action du gouvernement en matière de droits de l'homme; il est aussi membre du conseil d'administration de l'organisation Article 19. Il a été relâché mais arrêté de nouveau le 26 juillet pour sédition : dans des articles récents qu'il avait omis de soumettre aux autorités pour approbation avant de les publier, il plaidait pour des élections pluripartites. Il a été libéré sous caution quelques jours plus tard.

21. En Iraq, la censure et les mesures d'intimidation sont à ce point généralisées qu'il est difficile de vérifier les informations faisant état de l'arrestation, voire de l'exécution de journalistes. La publication de

déclarations jugées insultantes pour le Président ou traduisant des opinions qui vont à l'encontre de celles du parti Ba'th au pouvoir, est passible de la peine de mort. La publication de déclarations qui "portent atteinte" au Président, à la révolution, à son idéologie ou à la République, ou qui propagent des opinions impérialistes, séparatistes, sionistes ou racistes, peut être sanctionnée par des peines d'emprisonnement, la confiscation des numéros en cause ou l'interdiction du média concerné.

22. Au Soudan, des dizaines de journalistes ont été arrêtés et détenus sans inculpation à la suite du coup d'Etat du 30 juin 1989; il semblerait que neuf d'entre eux au moins étaient toujours détenus en avril 1990.

23. En Turquie, on comptait au 4 juin 1990, 34 journalistes condamnés, selon les informations, à un total de 2 703 ans de prison. Le 15 juin, 28 autres journalistes ont été arrêtés à Ankara alors qu'ils s'apprêtaient à déposer une pétition dénonçant l'absence de liberté de la presse. En avril et en mai 1990, le gouvernement a promulgué les décrets Nos 413 et 424 interdisant tout reportage sur l'agitation kurde qui ne serait pas fondé sur des sources officielles ou qui "menacerait l'ordre public". En vertu de ces décrets, le directeur d'un hebdomadaire à fort tirage a été condamné à 25 ans de prison le 27 juin, tandis que le rédacteur en chef d'une autre revue attend de passer en jugement. Les deux publications ont été frappées d'interdiction.

#### Censure, fermeture de journaux et licenciement de journalistes

24. Le Comité pour la protection des journalistes a recueilli des informations sur plus d'une cinquantaine de cas de confiscation ou d'interdiction de publications en 1989. Depuis le coup d'Etat du 30 juin 1989 au Soudan, le gouvernement militaire a interdit pratiquement tous les journaux et revues qui échappaient jusque-là à son contrôle. Le gouvernement a pour habitude d'empêcher toute information de paraître sur les violations des droits de l'homme, telles que le massacre de 2 000 civils par la milice et les troupes gouvernementales à Jabalain en décembre 1989. Les mesures prises pour qu'aucune information ne paraisse sur la famine et la prolifération du SIDA se sont traduites par des violations massives des droits économiques et du droit à la santé.

25. En 1988 et 1989, huit périodiques au moins ont été interdits au Viet Nam pour avoir violé la législation sur la presse. Les rédacteurs en chef de six autres publications au moins ont été contraints de prendre une retraite anticipée.

26. Dans la province du Kosovo (Yougoslavie), la station de radio et de télévision de langue albanaise a été occupée et fermée le 5 juillet 1990, à la suite de quoi l'ensemble des 1 400 salariés ont été licenciés. Le 5 août, le principal journal en albanais a été interdit.

#### Restrictions à la liberté de circulation

27. Le Comité pour la protection des journalistes signale que quelque 55 journalistes en activité ont été expulsés de différents pays en 1989, la plupart d'entre eux de Chine (12), des Comores (16), d'Ethiopie (3), de Roumanie (3) et de Sri Lanka (6). Des journalistes ont été aussi expulsés ou se sont vu interdire l'accès de l'Afghanistan, du Botswana, de la Chine,

de Cuba, des Etats-Unis, de l'Ethiopie, de la Grenade, d'Israël et des territoires occupés, du Myanmar, du Nicaragua, du Pakistan, du Panama, de la République populaire démocratique de Corée, de Singapour et de l'URSS.

28. Le plus souvent, les gouvernements empêchent les journalistes de signaler les violations des droits de l'homme commises au cours de conflits armés en leur refusant l'accès à la zone des combats.

29. Israël a pour pratique courante d'empêcher les journalistes d'accéder aux zones déclarées zones militaires interdites : des journalistes qui y avaient pénétré ont été poursuivis et condamnés à une amende. En 1989, deux journalistes palestiniens au moins ont fait l'objet d'une détention administrative; l'un d'eux est demeuré en détention pendant un an.

30. Lors de l'invasion du Panama par les Etats-Unis en décembre 1989, le commandement militaire a empêché les journalistes du pool de presse américain de quitter les bases américaines, s'est efforcé d'interdire l'accès du pays à tous les autres journalistes et l'accès à la zone des combats aux journalistes déjà sur place; les journalistes qui tentaient de couvrir l'invasion ont été arrêtés et soumis à des tracasseries.

31. Selon Human Rights Advocates et Article 19, ce type d'incidents montre bien que l'ONU doit prendre de nouvelles mesures pour protéger et aider les journalistes et le personnel des organes d'information, notamment ceux qui s'emploient à faire connaître les violations des droits de l'homme. Il faudrait engager les gouvernements à relâcher les journalistes détenus uniquement pour avoir exercé leur activité professionnelle, à abroger les lois qui sanctionnent la relation de certains événements ou l'expression de certaines opinions, à enquêter énergiquement sur toute agression commise contre des journalistes et à en poursuivre les auteurs, à laisser les journaux et les stations de radio et de télévision exercer librement leurs activités et à s'abstenir de limiter la liberté de circulation des journalistes. MM. Sadi, Türk et Joinet devraient être invités à proposer à l'ONU des mesures concrètes, propres à contribuer à la protection des journalistes et des autres membres du personnel des médias.

---